



# Commune de PLOUVIEN

## CONSULTATION

### Aménagement du Jardin du Prat

## MAÎTRISE D'ŒUVRE



## CAHIER DES CHARGES

*Appel à candidatures pour une mission de maîtrise d'œuvre*

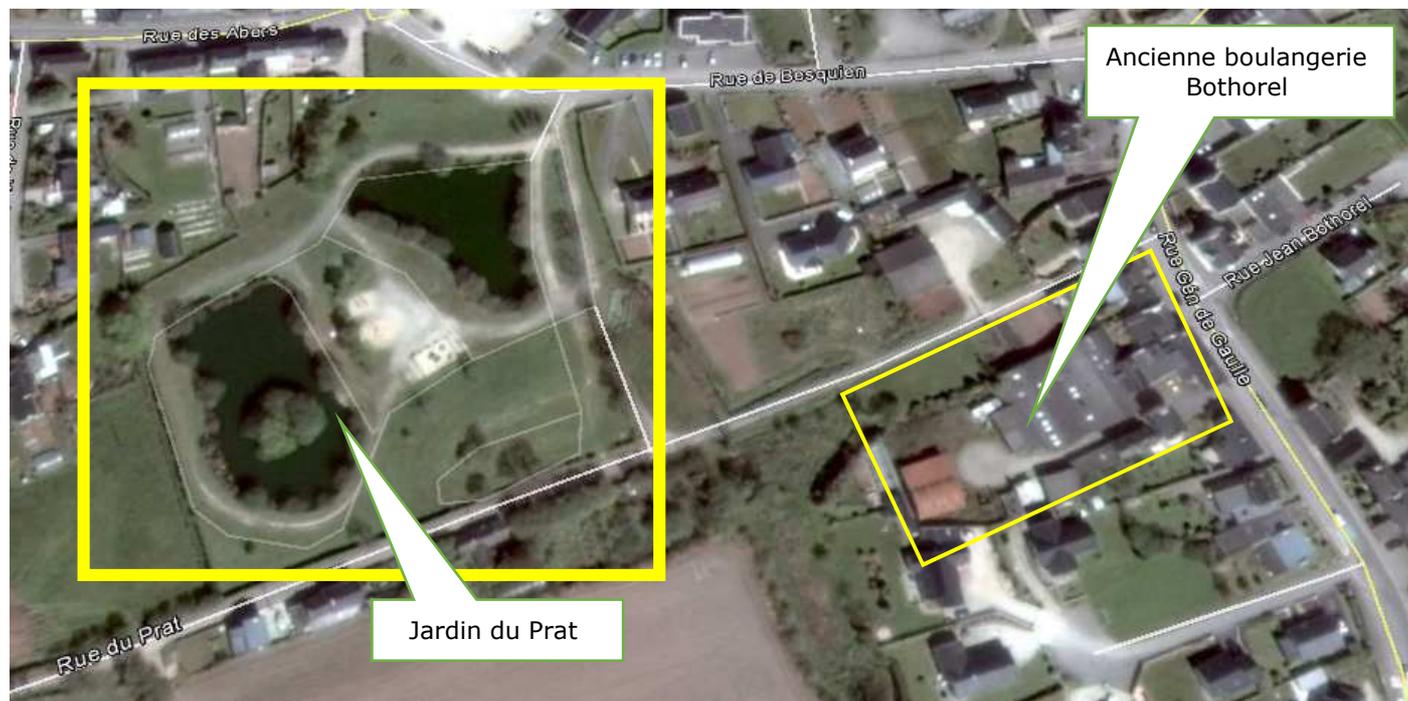
# PREAMBULE

Le bourg de Plouvien bénéficie en son centre, entre la rue du Prat et la rue de Besquien, d'un jardin public d'une superficie de 13 200 m<sup>2</sup>, particulièrement bien placé et facilement accessible : **le Jardin du Prat**.

Aménagé dans les années 90, il bénéficie de la présence de deux étangs, de jeux pour enfants, d'une piste de bicross et de cheminements facilement carrossables.

Toutefois, ces aménagements ont vieilli et souffrent de difficultés d'entretien.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du centre-bourg (en particulier le projet de logements au lieu et place de l'ancienne boulangerie Bothorel) oblige à insérer ce jardin dans une réflexion d'ensemble sur les réseaux de cette partie du centre-bourg.



## HISTORIQUE DU PROJET DE RENOVATION

Un groupe de travail du Conseil Municipal, élargi au personnel des espaces verts s'est réuni le **1<sup>er</sup> juillet 2014**, a fixé des orientations pour faire davantage encore du Jardin du Prat un lieu de convivialité, accessible à toute la population de Plouvien, à travers diverses propositions concrètes, avec l'ordre de priorité suivant :

- 1 - réflexion des cheminements,
- 2 - amélioration du traitement du paysage,
- 3 - installation de bancs et tables,
- 4 - agrandissement de l'aire de jeux pour les petits.

Les propositions de réalisations suivantes ont été faites :

- création d'une aire de pétanque,
- création d'un terrain de jeux pour les adolescents,
- création d'un espace de remise en forme,
- restructuration du terrain de bicross,
- création de pontons de pêche en rive des étangs.

Le Conseil Municipal du **18 novembre 2015** a :

- approuvé les orientations du groupe de travail précité,
- confié au cabinet d'architectes "Atelier de l'île" de Brest, associé pour les études techniques au bureau d'études « IRH », une mission pour une étude urbaine et paysagère du secteur du Jardin du Prat.

Des rencontres avec la Municipalité, le groupe de travail sur le Jardin du Prat, et le Conseil Municipal en réunion privée le **6 juillet 2016**, ont abouti à l'élaboration de 2 scénarios de travaux, avec estimatifs, proposés par le cabinet Atelier de l'île :

### **Scénario 1**

- Les étangs seront reliés. Ce scénario intègre un système de gestion des eaux pluviales.

### **Scénario 2**

- Il rajoute au scénario 1 la création d'une voirie routière adaptée, entre la rue du Prat et la rue de Besquien, avec des travaux conséquents, dont le déplacement du lavoir.
- Les étangs demeurent indépendants.

Une réunion publique, organisée **le 6 juillet 2016** en Mairie, a rassemblé une quinzaine de personnes (voisins, assistantes maternelles, autres...).

Des idées ont été émises par les participants telles que la mise en place d'un robinet pour le lavage des mains et l'entretien du Jardin, l'implantation de toilettes publiques, la fermeture des parcs de jeux.

Le Conseil Municipal du **20 septembre 2016** :

- a décidé de mettre en œuvre le scénario 1, avec la création d'un seul étang, en reliant les 2 existants, et établi un programme de travaux,
- a écarté la création d'une voie à l'Est du jardin, jugée inutile et coûteuse,
- a autorisé le Maire à signer le ou les marchés divers à intervenir, dans la limite de la somme de 140 000 € HT :
  - \* 90 000 € HT sont dévolus à la tranche de travaux attribuée à des entreprises de travaux publics,
  - \* 50 000 € HT sont affectés à l'achat et pose des jeux et mobiliers dont les fournisseurs seront recherchés directement par la commune,
- a autorisé le Maire à rechercher un maître d'œuvre pour assister la commune dans l'organisation et le suivi des travaux dans la limite budgétaire ci-dessus évoquée.

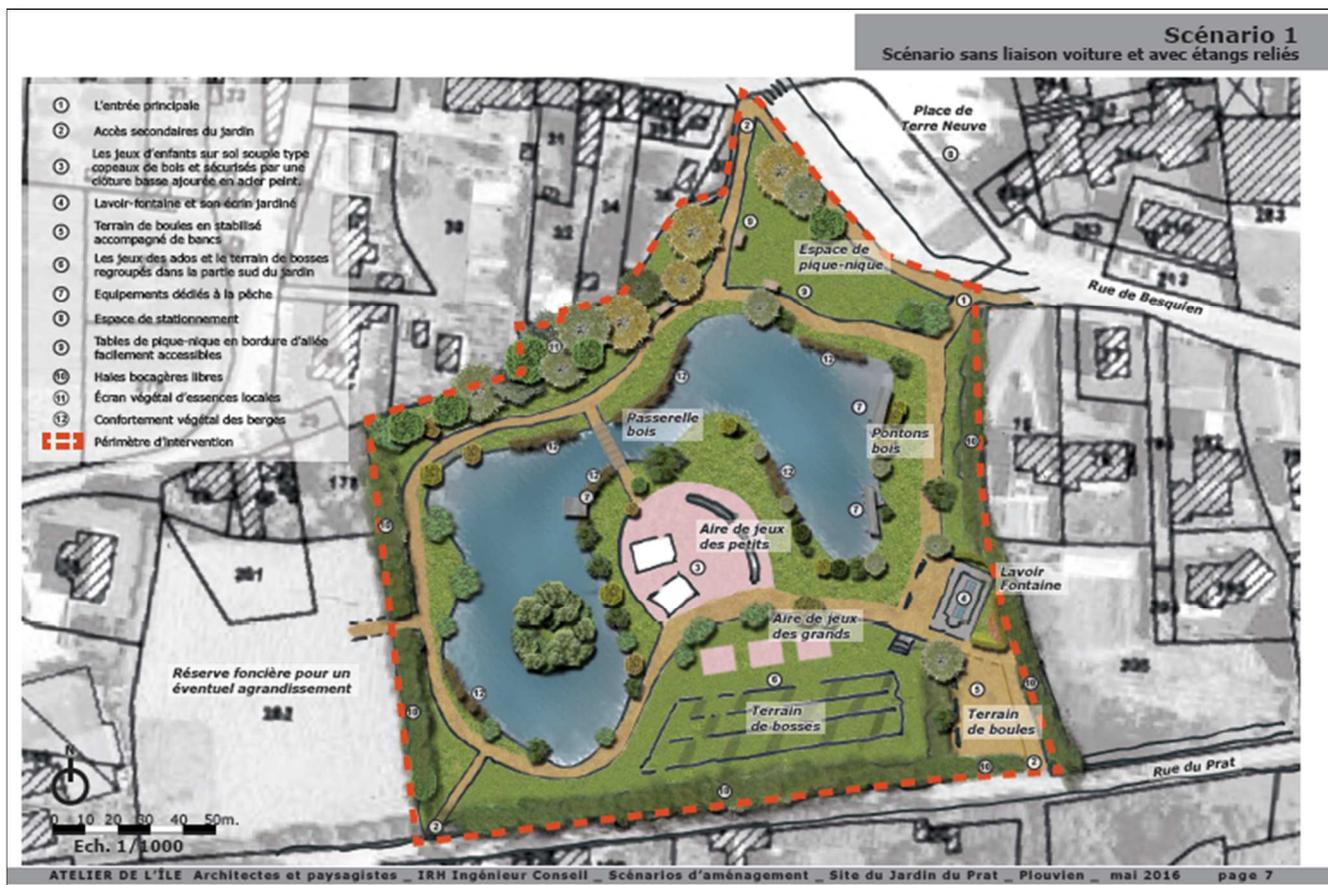
## Article 1 : Objet du marché - Programme

Les prestations de travaux suivantes devront être organisées et suivies par le maître d'œuvre retenu, selon les bases du scénario 1 :

- Mise en place du chantier
- Arrachage et replantation de haies
- Plantations de nouvelles haies
- Cheminements piétons en stabilisé renforcé
- Engazonnement
- Plantations arbustives
- Restructuration de la piste de bi-cross
- Terrassement pour assurer la liaison des 2 étangs
- Installation d'une passerelle en bois entre les 2 étangs
- Espace stabilisé pour jeu de boules
- Mise en place d'un branchement d'eau potable avec robinet
- Réduction de la fontaine du lavoir

**Enveloppe des travaux : 90 000 € Hors taxe**

**Principes d'organisation du Jardin du Prat, scénario 1, selon Atelier de l'île, sans valeur contractuelle**



## **Pour information**

Prestations hors marché, la commune assurant, en régie, la recherche de fournisseurs et l'installation des équipements :

- Mobilier
- Aires de jeu
- Clôture des jeux de petits

Prestations qui ne seront pas intégrées au projet :

- Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales
- Valorisation totale du lavoir
- Plantations de vivaces et graminées
- Végétalisation des berges
- Aire de pétanque
- Pontons de pêche
- Eclairage public

Lever topographique :

*Un lever topographique a été réalisé, qui sera mis à disposition du maître d'œuvre retenu sous le format de son choix.*

Réseaux existants :

*Hormis un réseau d'eaux pluviales dont le plan sera communiqué au maître d'œuvre retenu, le Jardin du Prat ne comporte pas de réseaux électrique, d'éclairage public, téléphonique et eau potable.*

### **Article 2 : Le maître d'ouvrage**

---

Le maître d'ouvrage est la commune de Plouvien dont le représentant légal est le Maire, Christian Calvez. Son rôle, avec l'assistance du maître d'œuvre, à partir du programme décrit ci-dessus, est de :

- Valider le cahier des charges des travaux établi par le maître d'œuvre,
- Procéder à la publication du marché de travaux et autres consultations nécessaires (SPS, contrôle technique ...),
- Rechercher et assurer le financement du projet.

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du candidat retenu :

- Un lever topographique,
- L'étude complète de l'Atelier de l'Ile,
- Un plan des réseaux existants sur le pourtour du Jardin du Prat.

### **Article 3 : Le maître d'œuvre**

---

La mission de maître d'œuvre est régie par le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1983 et notamment ses articles 18 à 24.

Le maître d'œuvre devra disposer d'une équipe comprenant, au moins, un technicien ayant des compétences Etudes et Direction de travaux VRD.

Son rôle est :

- de confirmer, en coordination avec le maître d'ouvrage, les travaux nécessaires aux objectifs du programme (Etudes préliminaires, diagnostic, avant-projet, projet) et l'enveloppe financière dévolue aux travaux,
- de proposer au maître d'ouvrage le dossier de consultation des entreprises chargées des travaux, les pièces des autres consultations nécessaires (SPS, contrôle technique,...),
- d'organiser les études d'exécution,
- d'organiser et suivre administrativement le ou les marchés de travaux à mettre en place,
- d'assurer l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des travaux, y compris l'animation des réunions de chantier, dont il rédigera les compte-rendus,
- d'assister le maître d'ouvrage pour les opérations de réception
- de fournir au maître d'ouvrage les documents nécessaires aux différentes demandes de subventions.

### **Article 4 : Durée de validité des offres**

---

La durée de validité de l'offre est fixée à 90 jours (quatre-vingt-dix jours).

## Article 5 : Procédure de passation et d'exécution du marché

---

La présente consultation est :

- passée sur procédure adaptée en application de l'article 42-2 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
- soumise aux dispositions du CCAG applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles selon les termes de l'arrêté ministériel du 16 septembre 2009.

## Article 6 : Délai d'exécution du chantier

---

Les travaux d'aménagement du Jardin du Prat devront être achevés pour le **31 décembre 2017**.  
Le délai d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre est égal à la durée du chantier.

## Article 7 : Présentation de la candidature

---

### **CANDIDATURE**

- Déclaration sur l'honneur sur la capacité à effectuer la mission ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
- Références sur des projets similaires au cours des 5 dernières années.

### **OFFRE**

- Forfait HT incluant les réunions en mairie et sur site;
- Mémoire technique précisant la composition de l'équipe, la méthodologie, et un planning prévisionnel du déroulement du chantier.

## Article 8 : Critères de jugement des offres

---

Le marché sera attribué à la proposition jugée économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants:

<b>PRIX</b> <i>Ce critère sera apprécié au vu de la note d'honoraires selon le principe suivant:</i> - 50 points pour l'offre la moins chère - Ensuite application de la règle suivante: $note\ de\ l'offre = 50 \times offre\ moins\ disante / offre\ proposée\ par\ le\ candidat$	<b>60 %</b>
<b>VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>40 %</b>
- dont Composition de l'équipe	20 %
- dont Méthodologie	20 %

## Article 9 : Date de remise des offres

---

Les candidatures devront être remises avant le **Vendredi 10 mars 2017 à 12h**.

## Article 10 : Lieu de remise des offres

---

Les offres sont à adresser sous enveloppe fermée avec la référence :

« **Aménagement du Jardin du Prat : appel à candidature pour une mission de maîtrise d'œuvre - Ne pas ouvrir** »

à :

**Monsieur le Maire**  
**Mairie**  
**BP 3**  
**1, place de la Mairie**  
**29860 PLOUVIEN**

## Article 11 : Renseignements

---

### Renseignements techniques :

Pierre Jollé et Katy L'Hostis, Adjointes au Maire  
02 98 40 91 16

### Renseignements administratifs :

Christian Balcon - Directeur général des services  
02 98 40 91 16

Courriel : [dgs@ville-plouvien.fr](mailto:dgs@ville-plouvien.fr) et [mairie@ville-plouvien.fr](mailto:mairie@ville-plouvien.fr)

## Article 12 : Acceptation des conditions du cahier des charges

---

### Le candidat :

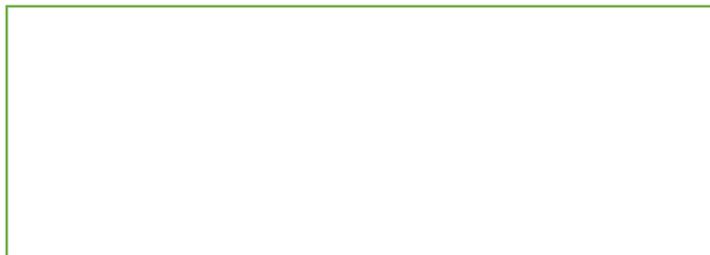
Date : \_\_\_ / \_\_\_ / 2017

Nom et prénom du signataire : \_\_\_\_\_

Qualité du signataire : représentant \_\_\_\_\_

Signature et cachet à apposer ci-dessous

La signature sera précédée de la mention manuscrite : « *Acceptation du présent cahier des charges* »



Une convention de maîtrise d'œuvre sera établie entre le maître d'œuvre retenu et la commune de Plouvien.